

— ♦ —
**Une question,
un conseil ?
Parlez-en
à votre médecin
ou votre
pharmacien.**

— ♦ —
Un vaccin efficace

Le vaccin ROR permet d'éviter d'attraper la rougeole, les oreillons et la rubéole. Il protège ainsi des complications graves de ces trois maladies.

Un vaccin nécessaire

Se vacciner est nécessaire pour soi mais aussi pour protéger les plus fragiles qui ne peuvent pas être vaccinés, par exemple les nourrissons de moins de 1 an et les femmes enceintes.

Un vaccin simple

2 injections à un mois d'intervalle suffisent pour être protégé.

Un vaccin sans danger

Une fièvre et des rougeurs sur la peau peuvent parfois survenir dans les jours suivant l'injection.

Un vaccin gratuit

L'Assurance maladie prend en charge le vaccin à 100 % pour tous les enfants jusqu'à 17 ans inclus (65 % au-delà de cet âge).



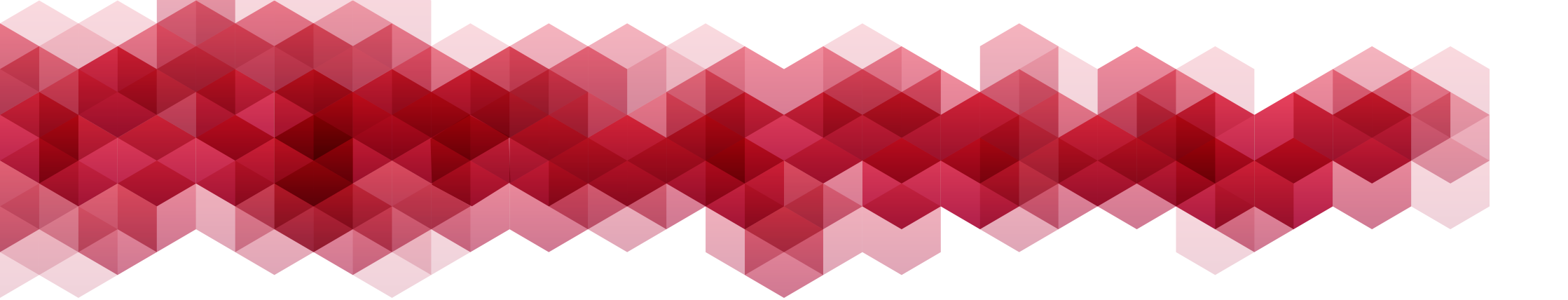
Rougeole, oreillons, rubéole
Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner

Pour en savoir plus



Le site de référence qui répond à vos questions





La rougeole, les oreillons et la rubéole sont trois maladies très contagieuses dont les complications peuvent être graves.

La vaccination est le moyen de protection le plus efficace.

—•—
Depuis novembre 2017, on observe sur tout le territoire de nombreux cas de rougeole chez des sujets non ou mal vaccinés.

Qu'est-ce que la rougeole, les oreillons et la rubéole ?

Ces maladies sont dues à des virus qui se transmettent très facilement par la toux ou les éternuements. Une personne contaminée par l'un de ces trois virus est contagieuse avant même de se sentir malade.

La rougeole commence par une fièvre élevée, une toux, des yeux rouges qui pleurent, puis des petites taches rouges qui apparaissent sur la peau. Il peut y avoir des complications – pneumonies, atteintes du cerveau, convulsions – qui nécessitent une hospitalisation, en particulier chez les tout-petits, les adolescents et les jeunes adultes.

Les oreillons provoquent de la fièvre et un gonflement douloureux des glandes salivaires (ces glandes produisent la salive). Il peut y avoir des complications graves : méningite, surdité, atteinte des testicules avec risque de stérilité chez le garçon.

La rubéole peut provoquer des douleurs dans les articulations, des ganglions, puis des boutons qui commencent sur le visage. C'est une maladie très dangereuse chez la femme enceinte car elle peut être responsable de malformations chez le futur bébé. C'est pourquoi il est indispensable que toutes les femmes en âge d'avoir des enfants soient vaccinées.

Qui doit être vacciné ?

La vaccination est obligatoire chez tous les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018 avec 2 injections de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR) : la première à l'âge de 12 mois et la seconde entre 16 et 18 mois.

Les personnes nées à partir de 1980 : pour être protégées, elles doivent avoir reçu au total 2 injections.

Quels sont les effets secondaires ?

Le vaccin est bien toléré. Un enfant sur dix peut avoir de la fièvre, parfois accompagnée de petites taches rouges sur la peau, entre 5 et 12 jours après l'injection.

Une réaction (rougeur, gonflement) à l'endroit de la piqûre est possible, mais rare.

Le vaccin est-il remboursé ?

Le vaccin ROR est pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie pour tous les enfants jusqu'à 17 ans inclus. Ensuite, il est remboursé à 65 %.

Où se faire vacciner ?

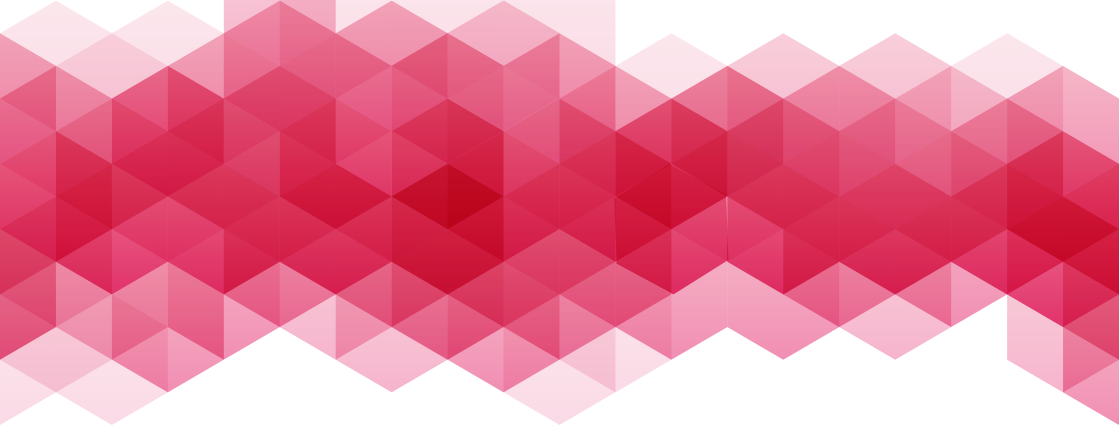
Adressez-vous au médecin de votre choix : médecin généraliste, pédiatre ou à une sage-femme. Les infirmières peuvent aussi vacciner sur prescription médicale. Vous pouvez également aller dans un centre de protection maternelle et infantile (enfants de moins de 6 ans) ou dans un centre de vaccination.

—•—
2 injections suffisent pour être protégé contre ces trois maladies.



Méningocoque B

Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner

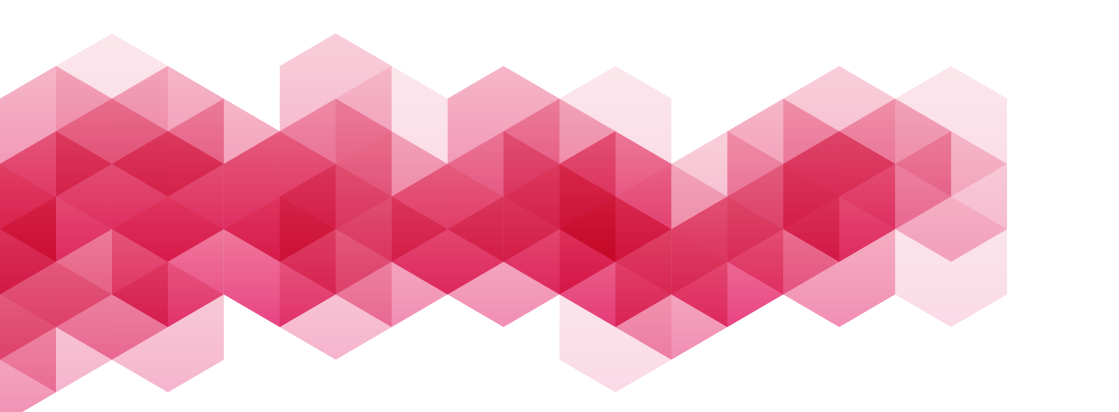


La vaccination contre les infections invasives à méningocoques B est recommandée pour tous les nourrissons. Elle a pour but de protéger les jeunes enfants des formes graves de la maladie : les méningites et les septicémies.

—◆—
Les méningocoques de type B touchent surtout les nourrissons et les jeunes enfants, chez lesquels ils représentent plus de 70 % des cas d'infection.

Qu'est-ce qu'une infection invasive à méningocoques B ?

- C'est une infection contagieuse grave.
- Plusieurs types de méningocoques existent, notamment les méningocoques de type B et de type C.
- Les méningocoques sont des bactéries normalement présentes dans la gorge et le nez de nombreuses personnes. Ces bactéries peuvent se transmettre par des contacts proches, prolongés et répétés avec les sécrétions du nez ou de la gorge d'une personne infectée (discussion, baisers...),
- Le plus souvent, les méningocoques n'entraînent pas de maladies particulières, mais dans certains cas, ils peuvent provoquer des maladies très graves comme les méningites ou les septicémies qui peuvent être mortelles ou laisser des séquelles importantes (paralysie, retard mental...). En France, environ 500 personnes sont touchées chaque année par une infection grave par les différents types méningocoques.
- Le nombre de cas d'infection à méningocoques de type C a très fortement diminué chez les nourrissons et les enfants grâce à la mise en œuvre de l'obligation de vaccination en 2018.



Qui doit être vacciné ?

La vaccination contre le méningocoque de type B est recommandée chez les nourrissons dès l'âge de 3 mois et avant l'âge de deux ans.

Quels sont les vaccins disponibles ?

Un seul vaccin est disponible en France pour les jeunes enfants : le vaccin Bexsero®.

Quels sont les effets secondaires ?

- Le vaccin Bexsero® peut entraîner une réaction au point d'injection (douleur, rougeur, gonflement) et des effets généraux comme de la fièvre et une irritabilité.
- La prise de paracétamol, avant et six heures après la vaccination, réduit les effets indésirables tels que la fièvre.
- Comme pour tous les vaccins, des réactions allergiques graves peuvent exceptionnellement survenir.

Le vaccin est-il remboursé ?

Le vaccin est pris en charge à 65% par l'Assurance Maladie. Le complément est remboursé par les mutuelles. Pour les personnes bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire, il n'y a pas d'avance de frais. La vaccination peut être réalisée gratuitement en PMI ou dans un centre de vaccinations.

Qui peut vacciner ?

Les médecins, les sages-femmes et les infirmiers (sur prescription médicale).

Où se faire vacciner ?

Au cabinet du médecin généraliste, du pédiatre, de la sage-femme ou de l'infirmier. En PMI, en centre de vaccinations.



Il est recommandé de réaliser la première injection à l'âge de 3 mois, la deuxième injection à l'âge de 5 mois, et le rappel à l'âge de 12 mois.

— ♦ —

**Une question,
un conseil ?
Parlez-en à
votre médecin,
pharmacien
ou sage-femme.**

— ♦ —

Un vaccin efficace

En Angleterre, le nombre de nouveaux cas d'infections invasives à méningocoque B chez les jeunes enfants a diminué de près de 75 % durant les trois premières années du programme de vaccination.

Un vaccin nécessaire

Pour protéger les jeunes enfants des méningites et des septicémies dues au méningocoque B.

Un vaccin simple

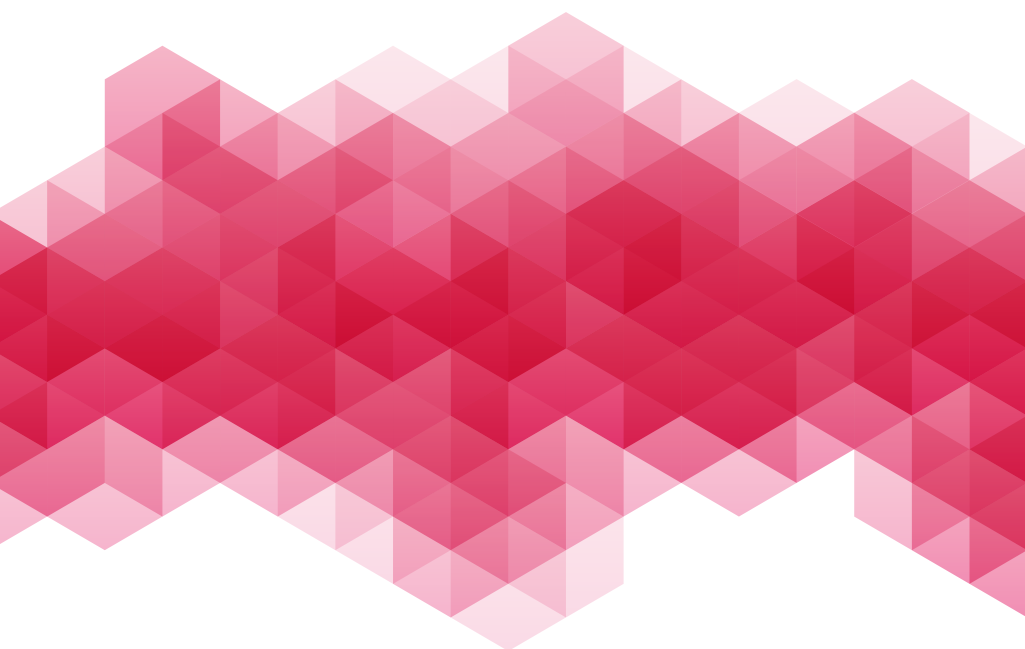
Deux injections et un rappel qui peuvent être réalisés en même temps que d'autres vaccins.

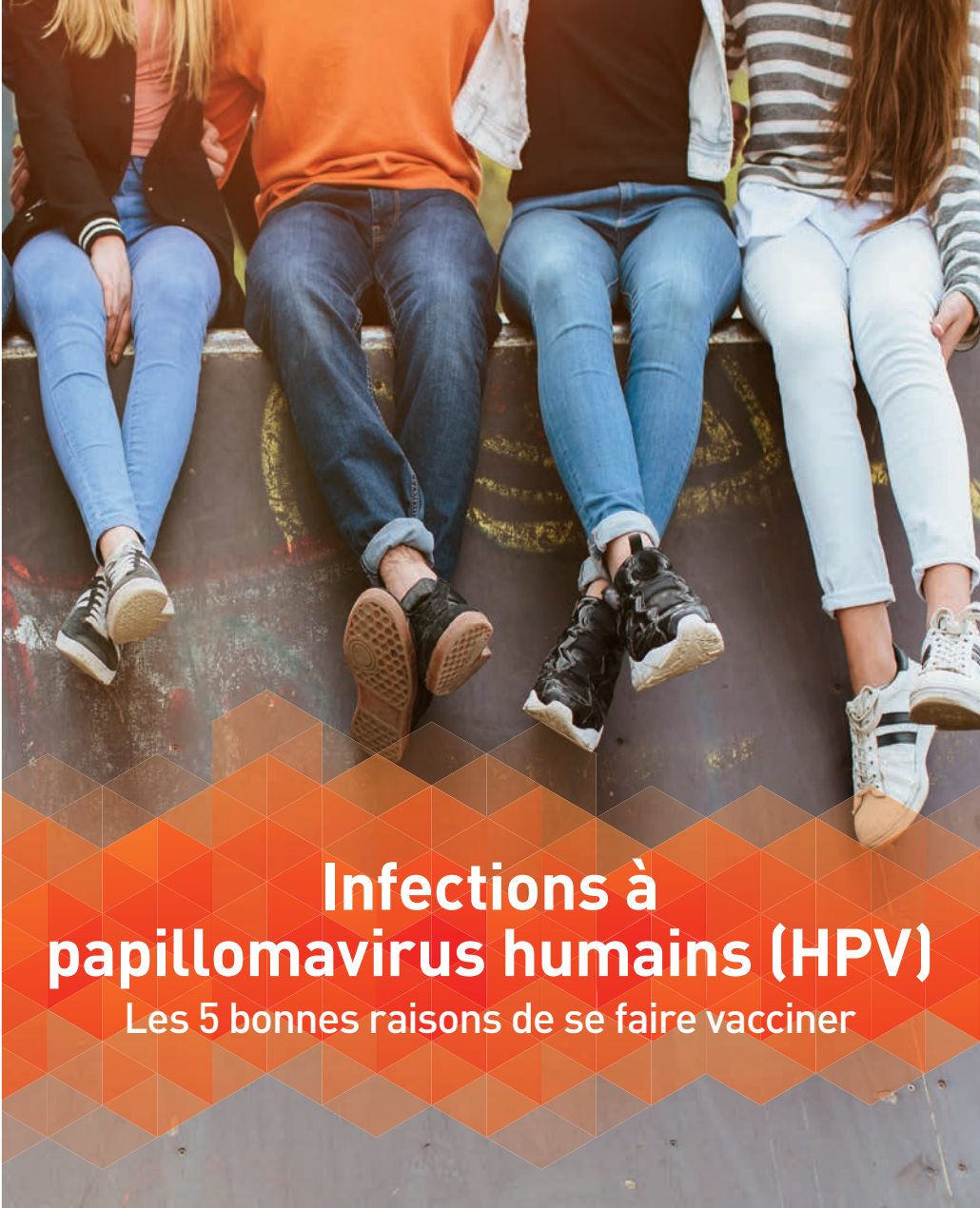
Un vaccin sans danger

Les réactions sont peu fréquentes et bénignes.

Un vaccin remboursé

L'Assurance Maladie rembourse le vaccin à 65 %, et les mutuelles le complètent.





Infections à papillomavirus humains (HPV)

Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner



Quels sont les vaccins disponibles ?

Plusieurs vaccins sont disponibles.

Toute nouvelle vaccination doit être faite avec le vaccin contenant neuf valences. Les vaccinations débutées avec un autre vaccin doivent être poursuivies avec le même vaccin.

Deux ou trois injections sont nécessaires en fonction de l'âge de l'adolescent.

Quels sont les effets secondaires ?

Dans la grande majorité des cas, il n'y a pas d'effet secondaire après la vaccination contre les HPV. Parmi les effets secondaires les plus fréquents, on peut observer une douleur ou une rougeur au point de la piqûre. Il n'y a pas de lien démontré scientifiquement entre la vaccination contre les HPV et la survenue de maladies auto-immunes.

Le vaccin est-il remboursé ?

L'Assurance maladie rembourse à 65% les vaccins contre les HPV sur ordonnance du médecin ou de la sage-femme. Le complément est remboursé par les mutuelles. Pour les personnes bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (CSS, anciennement CMU-C), il n'y a pas d'avance de frais.

Qui peut vacciner ?

Les médecins, les sages-femmes (vaccination des jeunes filles) et les infirmiers (sur prescription médicale).

Où se faire vacciner ?

Chez un médecin, une sage-femme, un infirmier, dans un centre de vaccination, dans un Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (Cegidd) ou dans un centre de planification familiale.



Le dépistage du cancer du col de l'utérus doit être réalisé régulièrement chez toutes les femmes à partir de 25 ans, vaccinées ou non.



La vaccination contre les infections à papillomavirus humains (HPV) est un moyen de se protéger du cancer du col de l'utérus et d'autres cancers ano-génitaux.

—◆—
La vaccination et le dépistage sont des moyens de prévention complémentaires contre le cancer du col de l'utérus.

Qu'est-ce que les infections à papillomavirus humains (HPV) ?

Ces infections sont dues à des virus très courants qui se trans-mettent par simple contact dès les premières relations sexuelles. Si la plupart de ces virus sont sans danger, certains HPV peuvent être responsables de lésions précancéreuses puis de cancer. C'est l'infection persistante par ces HPV qui est responsable du cancer du col de l'utérus mais aussi de cancers du pénis, de l'anus, de la vulve et du vagin. Les virus HPV sont aussi respon- sables de verrues anogénitales qui sont très fréquentes chez la femme comme chez l'homme.

Qui doit être vacciné ?

Le vaccin contre les HPV est recommandé chez les filles et les garçons entre 11 et 14 ans. Une vaccination plus tardive est possible jusque l'âge de 19 ans dans le cadre du rattrapage vaccinal.

Le vaccin peut être fait le même jour que d'autres vaccins recommandés à cette période (hépatite B, diphtérie-tétanos-polio...). Il n'y a pas de contre-indication, en dehors d'allergies aux composants du vaccin qui restent très rares.

Le vaccin ne protège pas contre tous les HPV. C'est pourquoi le dépistage par frottis du cancer du col de l'utérus est indispensable chez la femme à partir de l'âge de 25 ans.

Une question, un conseil ? Parlez-en à un professionnel de santé.

Un vaccin efficace

La vaccination protège contre la majorité des virus HPV responsables du cancer du col de l'utérus, de l'anus, de la vulve et du vagin. Le vaccin protège également de l'apparition de verrues anogénitales.

Un vaccin nécessaire

Chez les filles et les garçons entre 11 et 14 ans, avec un rattrapage possible jusqu'à 19 ans.

Un vaccin simple

Il n'y a pas besoin de rappel. 2 ou 3 injections suffisent en fonction de l'âge.

Un vaccin sans danger

Les réactions sont peu fréquentes et bénignes.

Un vaccin remboursé

L'Assurance maladie rembourse le vaccin à 65 %.



VACCINATION
INFO SERVICE.FR

Le site de référence qui répond à vos questions





Coqueluche Femmes enceintes

Les 5 bonnes raisons de se faire vacciner



Contre la coqueluche, il existe un vaccin efficace et bien toléré pour protéger le nourrisson dès sa naissance.

◆◆◆
En France, la coqueluche continue à circuler et les nourrissons non vaccinés sont à risque, surtout ceux âgés de moins de trois mois.

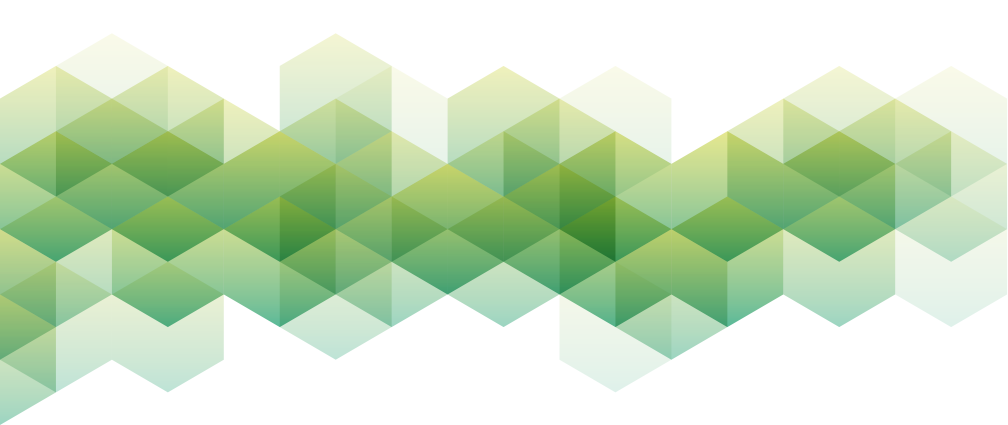
◆◆◆
La vaccination contre la coqueluche pendant la grossesse permet aussi d'augmenter le taux d'anticorps dans le lait maternel.

Qu'est-ce que la coqueluche ?

La coqueluche est une infection respiratoire due à une bactérie. Elle est très contagieuse et se transmet par la toux des personnes infectées. Elle provoque des quintes de toux fréquentes qui peuvent durer plusieurs semaines. Les formes graves touchent surtout les nourrissons de moins de trois mois et peuvent entraîner le décès.

Pourquoi se faire vacciner quand on est enceinte ?

- Chez le nourrisson, la vaccination débute à 2 mois. Il faut plusieurs doses pour qu'il soit complètement protégé : **il n'est donc pas protégé** à sa naissance et reste très fragile, jusqu'à ce que sa propre vaccination le protège. Il peut, cependant, bénéficier de la vaccination de sa mère.
- La vaccination est recommandée chez **la femme enceinte** entre le 5^e et le 8^e mois de grossesse. La femme vaccinée produit alors des anticorps qui sont transférés à son bébé avant sa naissance.
- La vaccination doit être effectuée à **chaque grossesse**, car le taux d'anticorps des femmes vaccinées



diminue vite et n'est pas suffisant pour protéger le bébé à venir. La revaccination est donc nécessaire **sans risque pour la mère.**

- **L'absence de vaccination pendant sa grossesse** oblige la mère ainsi que l'entourage du nourrisson (adultes et enfants vivant dans le foyer, grands-parents, baby-sitter, etc.) à mettre à jour leur vaccination contre la coqueluche pour éviter d'avoir la maladie et de la lui transmettre.

Quels sont les effets secondaires ?

Dans la grande majorité des cas le vaccin est bien toléré.

Les effets indésirables les plus fréquents sont : douleur ou rougeur au point d'injection, quelquefois des réactions générales comme fièvre ou douleurs musculaires, et très rarement des réactions allergiques.

Les pays qui vaccinent les femmes enceintes contre la coqueluche n'ont pas observé d'augmentation des effets indésirables chez la femme, le fœtus ou le nouveau-né.

Qui peut vacciner ?

Les médecins, les sages-femmes, les infirmier(es), et peu à peu les pharmaciens.

Où se faire vacciner ?

Chez un médecin, une sage-femme, à l'hôpital, à la maternité, dans un centre de vaccination, dans un lieu de soin infirmier, en PMI, ou peu à peu en pharmacie.

— ◆ —

**Une question,
un conseil ?
Parlez-en à
votre médecin,
pharmacien
ou sage-femme.**

— ◆ —

Un vaccin utile

La vaccination de la femme enceinte protège son nourrisson dès sa naissance contre les formes graves.

Un vaccin qui a fait ses preuves

La vaccination de la femme enceinte contre la coqueluche se fait depuis dix ans dans une trentaine de pays et a permis de diminuer les contaminations des nourrissons de moins de trois mois.

Un vaccin plus efficace quand il se fait pendant la grossesse

La vaccination de la mère pendant la grossesse est plus efficace pour protéger son nourrisson que la vaccination qui se fait avant la grossesse ou juste après l'accouchement.

Un vaccin sans danger

Les réactions sont peu fréquentes et peu graves. La revaccination à chaque grossesse est aussi sans danger.

Un vaccin remboursé

L'Assurance maladie rembourse le vaccin à 65% lorsque la vaccination est faite avant la fin du 5^e mois de grossesse et à 100% si elle est faite à partir du 6^e mois.

